

*L'ajournement*

La Pologne a désespérément besoin de vivres. Le ministre d'État (Commerce) (M. Lumley) pourrait envisager le troc. Puisque la Pologne est riche en charbon et autres ressources naturelles et puisqu'elle a besoin d'aliments et d'argent, nous pourrions peut-être mettre sur pied un système d'échange mutuel, semblable à ceux qui ont été mis sur pied par le gouvernement suisse.

En tout et pour tout, monsieur l'Orateur, je suis persuadé que nous ferons de notre mieux, de concert avec tous les pays intéressés, pour sauvegarder la paix et la stabilité en Pologne. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Duclos) pourrait faire part aux Canadiens des derniers projets du gouvernement en vue de régler la situation critique qui règne dans ce pays.

[Français]

**M. Louis Duclos (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le président, l'honorable député sera heureux de savoir que les renseignements dont nous disposons n'indiquent pas que la situation s'est détériorée davantage aux frontières de la Pologne au cours des derniers jours. Nous n'avons aucune preuve que la République démocratique allemande a procédé à la mobilisation de son armée et, même si les effectifs des forces soviétiques sont au complet, nous n'avons là encore aucune preuve qu'ils aient été redéployés le long de la frontière, ou qu'une décision d'intervenir ait été prise.

D'autre part, dans le communiqué émis à l'issue de leur récent sommet à Moscou, les États membres du Pacte de Varsovie ont exprimé leur détermination de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre les États et de résoudre tous les conflits par voie de négociations. Il s'agit là de dispositions clés de l'Acte final d'Helsinki, et le Canada n'a cessé de faire valoir qu'elles devaient régir les relations étrangères de tous les pays signataires de l'Acte final. Ces dispositions sont tout particulièrement pertinentes pour ce qui est des relations actuelles avec la Pologne. Les représentants canadiens ont fait connaître ce point de vue à Madrid et dans les capitales d'Europe de l'Est, et le respect du principe de la non-ingérence dans les affaires internes d'autres pays a été un leitmotiv de notre dialogue politique avec les États d'Europe.

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA POLOGNE—LA TENEUR DE LA NOTE DU PREMIER MINISTRE AU PRÉSIDENT BREJNEV

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Monsieur l'Orateur, d'après un dicton populaire, celui qui dîne avec le diable doit avoir une longue cuillère. Beaucoup de Canadiens se demandent aujourd'hui si le premier ministre dispose d'une cuillère suffisamment longue puisqu'il a l'intention de dîner avec le diable.

La situation de la Pologne, les manœuvres militaires dont nous sommes témoins des deux côtés de la frontière, et surtout le silence de notre gouvernement devant cette menace à la paix mondiale, nous préoccupent de plus en plus.

Les Canadiens se demandent pourquoi le premier ministre se tient si coi au sujet de la Pologne. Ce qui me rappelle un fait survenu il y a un an de cela, quand il était chef de l'opposition

et membre du Conseil privé. A l'époque, nous nous préoccupions de la question iranienne. A titre de membre du conseil privé, il avait été mis au courant de la situation, mais il avait néanmoins harcelé de questions le premier ministre de l'époque et avait failli mettre en danger la vie des Américains qui s'étaient réfugiés dans notre ambassade à Téhéran.

A la lumière de ces faits, il y a lieu de se demander à quoi le premier ministre veut en venir cette fois-ci, dans le cas de la Pologne. Hier, je lui ai demandé s'il justifiait la lettre secrète qu'il avait écrite au président Brejnev par le protocole d'amitié que lui-même, en tant que premier ministre, avait signé avec l'Union soviétique il y a neuf ans. Il m'a répondu par le négative. Je lui ai alors demandé si par geste de solidarité entre Canadiens et Polonais, il renoncerait à ce protocole signé avec l'Union soviétique et il a refusé.

Ce n'est pas tout ce qui m'inquiète, monsieur l'Orateur. Il y a un mois de cela, à une conférence de presse, il a déclaré que par suite de ce protocole d'amitié, il informait régulièrement l'ambassadeur soviétique à Ottawa de la teneur des entretiens qu'il avait avec les grands de ce monde, par exemple le président Carter, le premier ministre Thatcher ou le chancelier Schmidt.

• (2210)

Monsieur l'Orateur, imaginez un peu qu'un membre de l'OTAN se réunisse avec d'autres membres de l'OTAN et, au sortir de la réunion, aille rencontrer un membre du Pacte de Varsovie pour lui faire part des discussions qu'il vient d'avoir avec ses collègues de l'OTAN. Pouvez-vous imaginer cela? Pouvez-vous imaginer le scénario inverse, que le Président Brejnev aille raconter à des agents de l'OTAN la teneur des discussions qu'il vient d'avoir avec des collègues du Pacte de Varsovie? Cela ne tient pas debout. Et pourtant, le premier ministre nous informe ouvertement et sans autre motif, lors de sa conférence de presse, qu'il s'agit là d'une pratique courante. Mais où diable veut-il en venir? J'ajouterai qu'au moment du débat en 1971, pendant que se déroulait le protocole de l'amitié, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit: Le protocole faisait penser à la rencontre de deux adolescents à un camp d'été, qui conviennent de rester en contact étroit à leur retour à la maison». N'est-ce pas charmant? Ces hommes sont comme des adolescents au retour du camp. Ils ne font que partager les secrets de l'alliance.

Permettez-moi de citer les conditions de ce traité. Le passage est tiré du Keesing's Contemporary Archives. Il s'agit de la deuxième clause du protocole:

Si une situation se présente qui, de l'avis des deux gouvernements, constitue un danger pour la paix ou une atteinte à celle-ci, les deux gouvernements doivent se mettre en contact sans tarder dans le but de rechercher des mesures susceptibles d'améliorer la situation.

Voilà quelles sont les dispositions que le premier ministre a ratifiées en 1971. S'il s'agit bien là des conditions du traité, de deux choses l'une: ou bien le premier ministre (M. Trudeau) a cherché à respecter le protocole et il a dès lors envoyé au Président Brejnev d'autres messages secrets dont il ne nous a pas parlé; ou bien il estime que cette crise ne constitue par une menace à la paix mondiale. C'est l'un ou l'autre. L'accord stipule clairement qu'ils procéderont sans tarder à un échange de vues s'il arrive que la paix mondiale soit menacée.